

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2020/03

OBJET : CONFECTION DE MASQUES – ACCEPTATION DU DON DE MONSIEUR GERARD CUGNET.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2242-1 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie Covid-19 ;

VU l'ordonnance ministérielle n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

La présidente indique que par courrier en date du 11 Mai 2020, Monsieur Gérard CUGNET, a souhaité faire un don à hauteur de 40 € pour contribuer à la confection des masques en tissu dans le cadre des mesures de prévention entreprises pour lutter contre la propagation du Covid 19.

CONSIDERANT que le don dont il s'agit n'est grevé d'aucune charge excessive pour la CCVUSP ;

Ainsi, la Présidente de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

DECIDE

Article 1 : d'accepter le don fait à la CCVUSP ;

La présidente s'engage à informer de cette décision les conseillers communautaires en exercice et les conseillers municipaux élus lors des élections du 15 mars 2020 et d'en rendre également compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette,
Le 22 Mai 2020.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.



C.C.V.U.S.P

Décision de la Présidente